



Ville de  
**Kingersheim**

114/2025

## Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

- Le 24 février 2025
- Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande effectuée par Madame LOMBARDET Catherine, demeurant 11, rue Albert Schweitzer à Kingersheim,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins qui se déroulera le samedi 5 juillet 2025, organisée par Mme LOMBARDET, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Albert Schweitzer.

### ARRETE

**Article 1** – La circulation est interdite rue Albert Schweitzer entre le numéro 30 et le numéro 36, le samedi 5 juillet 2025 de 19h à 00h.

**Article 2** – Madame LOMBARDET est chargée de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

**Article 3** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

